MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Seine-Maritime

Commune : Dieppe

Autres communes :

R500

Appellation : Pont Colbert

Monument(s)

Appellation : Pont Colbert

Protection : classement

Arrêté : classement le 02/11/2020

Étendue de la protection : Est classé au titre des monuments historiques, en totalité, le pont Colbert avec l'ensemble de sa machinerie, le sol des parties du quai sur lesquelles il est situé et nécessaires à son débattement, la cabine de manœuvre et le bâtiment des machines.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.